

**ATELIER N°2 :
CO-ACTIVITÉ AGRICOLE ET ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Mercredi 19 juin 2019
Salle polyvalente – Le Caylar**

Salle et participation

- Participation : 28 personnes
- Prise de parole (dans l'ordre d'intervention) :
 - Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
 - Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES
 - Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC
 - Jean-Michel NADAL – VIGNERON EN CO-ACTIVITÉ
 - Jean-Paul VOLLE – GÉOGRAPHE, PROFESSEUR ÉMÉRITE DE GÉOGRAPHIE URBAINE ET RÉGIONALE À L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY (MONTPELLIER)
- Timing : 09h45-12h45
- Animation : Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

09h45 : ouverture de l'atelier

TEMPS 1 : INTRODUCTION

Séquence 1 : Introduction

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS :

Il présente le déroulé de l'atelier.

Séquence 2 : la concertation préalable

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE :

Il rappelle le principe et les modalités de la concertation préalable.

TEMPS 2 : PRÉSENTATION DU PROJET

Séquence 1 : présentation d'Arkolia Energies et du projet SOLARZAC

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES :

Slide 1 à 15 de la présentation : Il relève l'actualité en citant un article paru dans *Le Monde* informant que le développement des EnR est en baisse en France.

Il présente la société Arkolia Énergies et le projet SOLARZAC.

Question n°1 :

Bernard BRINGUIER - HABITANT DE CASTELNAU-LE-LEZ : Avez-vous connaissance du nombre d'emplois existants sur le territoire ?

Réponse : Jean-Paul VOLLE – GÉOGRAPHE, PROFESSEUR ÉMÉRITE DE GÉOGRAPHIE URBAINE ET RÉGIONALE À L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY (MONTPELLIER) : Il explique que la population est très peu nombreuse sur le plateau, souvent retraitée donc âgée. C'est pour cela que la création de 100 emplois est selon lui un phénomène majeur.

Question n°2 :

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D'OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE: Quelle sera votre méthodologie pour la création d'emploi ?

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : En plus des emplois temporaires liés à la construction, il y aura 30 emplois durables sur site pour l'exploitation et ils se situeront donc essentiellement sur la commune de Le Cros. Une dizaine concernera de l'emploi très qualifié et les vingt suivants seront des techniciens de maintenance pour la production de gaz. De plus, avec le scénario 3, il y aurait une unité de fabrication des capteurs de CO₂ où seules les membranes seraient achetées à la société suisse CLIMEWORKS. Ces emplois seraient également pérennes.

Question n°3 :

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Il souhaite revenir sur les scénarios. Selon lui, les scénarios 2 et 3 nécessitent d'être raccordés à Montpellier, ce qui lui semble irréalisable.

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il répond qu'avec les scénarios 1 et 3, un raccordement à la ligne 225.000 Volts située au nord du domaine sera suffisant.

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ENERGIES : Elle précise que pour le scénario 2, il sera nécessaire de se raccorder au poste de Tamareau, près de Montpellier. Les deux autres scénarios ne sont pas dans ce cas de figure.

Question n°4 :

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Qui va payer le coût du raccordement au gaz ?

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Le coût du raccordement au gaz est identique à celui du raccordement électrique (7 millions d'euros) et sera pris en charge par le porteur du projet.

Question n°5 :

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Pour la méthanation, où collectez-vous la matière première ?

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il précise que la méthanation - à la différence de la méthanisation - ne provient pas de déchets. C'est une bactérie qui repose en milieu aqueux (de l'eau) qui transforme l'hydrogène et le CO₂ de l'air en méthane. C'est une technologie qu'Arkolia Energies développe depuis maintenant 10 ans.

Question n°6 :

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Au bilan, cette technologie est-elle profitable ?

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il précise que l'intérêt de cette technologie n'est pas financier mais qu'elle permet le stockage des énergies renouvelables.

Entrée dans la salle d'un groupe d'une dizaine de personne. Ils prennent la parole.

Christine - Confédération Paysanne : Elle informe la salle que la Confédération paysanne occupe au même moment le siège d'Arkolia Energies à Mudaison en contestation à la « bétonisation » des terres agricoles et pour demander le retrait du projet. Elle annonce que les paysans du Larzac dans leur grande majorité s'opposent à ce projet.

Christiane LEGER – HABITANTE LE CROS : Elle s'adresse aux représentants de la Confédération paysanne et observe que selon elle la présence de ces personnes à l'atelier serait constructive au lieu de rester à l'extérieur.

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D'OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Il se présente comme le représentant de la Confédération paysanne dans la salle.

Christine – CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Elle explique que la Confédération paysanne était présente lors de la réunion d'ouverture du 2 mai dernier et qu'ils ont entendu les présentations d'Arkolia Energies.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il ajoute que le maître d'ouvrage organise 4 ateliers avec des experts extérieurs pour répondre aux questions de tous. Il rappelle que si la conviction du maître d'ouvrage concernant l'opportunité du projet est certaine, sa décision de le réaliser n'est pas encore prise.

Jean-Marie NADAL – VIGNERON EN CO-ACTIVITÉ (PYRÉNÉES ORIENTALES): Il tient à intervenir pour témoigner car il possède un parc photovoltaïque sur son exploitation. Sur ce parc clôturé, 300 brebis cohabitent avec les panneaux solaires. Il affirme qu'elles ne sont pas gênées et précise que ces terres étaient incultes. De plus, la présence des brebis a, selon lui, allégé son travail d'entretien. Pour sa part, il estime que c'est une bonne expérience.

Christine – CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Elle réagit avec la phrase « oui aux brebis, non aux panneaux photovoltaïques ».

Jean-Michel NADAL – VIGNERON : Il précise que les panneaux n'empêchent pas les brebis de paître et qu'elles bénéficient de l'ombre de ces derniers.

Alain VIALA – MAIRE DE LE CROS : Il souhaite ajouter que la ferme de Calmels n'est plus classée ferme agricole depuis 1976 par décision préfectorale et par conséquent les panneaux ne seront pas installés sur une zone agricole.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il remercie les personnes de la Confédération paysanne pour l'information communiquée.

Question n°7 :

M. TEISSERENC – REPRÉSENTANT DU CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE : Pourquoi ne pas implanter sur ces surfaces des arbres feuillus comme l'érable de Montpellier, l'aubépine pour réduire la monotonie du paysage photovoltaïque ? Pour autant, il précise ne pas être sûr que les ovins restent longtemps sous les panneaux.

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il se déclare heureux de ce propos car il souhaite que les habitants s'approprient le projet et fassent des propositions quant à sa réalisation.

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Il répond à Monsieur Teisserenc en expliquant qu'il n'est pas possible de planter des arbres au milieu des panneaux car cela créerait de l'ombre.

Jean-Michel NADAL – VIGNERON : Il témoigne que les brebis vont se mettre à l'abri des panneaux mais aussi des arbres, les deux sont complémentaires.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il se dit content de l'échange avec la Confédération paysanne présente. Il déclare rechercher le dialogue. Il est intimement persuadé que les intérêts de uns et des autres peuvent converger.

Question n°8 :

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Quel type de contrat est établi entre les propriétaires du terrain et les bergers ?

Réponse : Jean-Marie NADAL – VIGNERON : Pour sa part, il a un contrat en direct d'entretien du parc avec un berger. Il ne possède pas les brebis.

Question n°9 :

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D'OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Il précise que ce modèle n'est pas celui pratiqué sur le Larzac. Comment pouvez-vous installer quelqu'un qui n'a pas de stabilité foncière ?

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il propose de créer un fermage après classement de la zone en APV (Agricole PhotoVoltaïque), ce qui permettrait de mobiliser des aides publiques. Il ajoute que le maître d'ouvrage est prêt à construire des bâtiments pour l'élevage ovin sur le site en précisant que le maître d'ouvrage est disposé à travailler dans le détail sur ces différents points car il souhaite bénéficier de l'expérience des agriculteurs.

Alain VIALA – MAIRE DE LE CROS : Il exprime son souhait de voir le retour de troupeaux sédentaires à Calmels et ajoute que ce retour ne peut, selon lui, se faire sans d'importants financements que seul le projet peut apporter.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il répond qu'un projet avec du sens pour toutes les parties concernées est possible selon lui. Mais cela dépend notamment des élus car le projet doit avoir l'aval de la Communauté de communes.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il résume le propos en expliquant que pour permettre à l'éleveur d'être sécurisé un classement des terres en zone APV est nécessaire, ce qui dépend du PLUi que décidera la Communauté de communes du Lodévois et Larzac.

TEMPS 3 : CO-ACTIVITÉS AGRICOLES ET ÉNERGETIQUE

Séquence 1 : présentation du volet co-activité du projet

Audrey VIALA – chef de projet ARKOLIA ENERGIES :

Elle rappelle l'inventaire de la biodiversité, le test d'herbage et le volet eau (pour en savoir plus, il est possible de consulter le CR de l'atelier n°1 : <https://www.solarzac.fr/compte-rendu-de-latelier-5-juin2019/>).

Séquence 2 : temps d'échanges

Question n°10 :

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D'OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Sur les tests d'herbage, quelles sont les espèces plantées ? Quelle est la durée d'implantation du projet ? Quels sont les rendements dans le scénario de méthanation ? Quelles sont les souches de bactéries utilisées ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ENERGIES :

Les herbes utilisées dans le test d'herbage sont les suivantes : luzerne, trèfle blanc, le ray grass, la dactyle, le sainfoin et la fétuque... en mélange et seul. La durée d'exploitation d'un parc est de 30 ans. A la fin, soit il est démantelé, soit le propriétaire souhaite implanter à nouveau des panneaux photovoltaïques et doit lancer une nouvelle procédure complète d'études, de concertation et d'autorisations. Sur le rendement, elle précise que ce sera l'objet de l'atelier n°3. Pour la méthanation, un rendement d'environ 55% est estimé à ce jour. Elle rappelle que c'est une solution de stockage.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il intervient pour expliquer que les bactéries sont des archéobactéries, présentes sur terre depuis des millénaires. Arkolia Energies apprend à les « élever » en phase pilote pour produire du méthane.

Question n°11 :

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D'OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Ces bactéries sont-elles OGM?

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il précise qu'Arkolia Energies possède un co-brevet avec l'université de Montpellier et que les bactéries n'ont subi aucune modification génétique.

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Avez-vous déjà des installations qui fonctionnent avec ces bactéries ?

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ENERGIES : Elle répond qu'un test est en cours à l'INSA de Lyon. Les pilotes de laboratoire fonctionnent depuis des années.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il complète le propos en expliquant qu'il y a deux phases :

- un test en laboratoire (en cours),
- un test sur site PV qui sera prochainement effectué près de Nîmes.

Question n°12 :

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Est-ce que l'électricité produite sera rentable ?

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il affirme ne pas pouvoir parvenir à concurrencer le gaz fossile. Néanmoins, cette technologie permet d'utiliser le CO₂ existant sans en produire de nouveau, c'est l'effet « puits de carbone ».

Question n°13 :

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : À qui et à quel prix est vendu ce gaz ?

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il répond que le gaz est valorisé parce qu'il est vert. Les grands groupes se sont positionnés sur l'électricité et le gaz verts.

M. TEISSERENC – REPRÉSENTANT DU CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE : Il commente ce propos en estimant qu'il ne faut pas comparer les deux types d'énergies puisque l'une d'entre elle n'est pas infinie.

Séquence 3 : témoignage de co-activité agricole

Jean-Marie NADAL – VIGNERON : Il raconte le parcours de son projet sur la commune du Soler. Le projet a commencé en 2007 pour voir le jour en 2014. Avant le parc photovoltaïque, son exploitation était entretenu en tonte manuelle. Il s'est rapproché d'un éleveur de brebis qui s'est de suite déclaré intéressé puisque le parc était déjà clôturé et les brebis bénéficient de l'ombre des PV. Il déclare que l'éleveur et lui-même sont très heureux. Il est à savoir qu'il est le dernier exploitant agricole du village et que la municipalité l'a aidé car il y a beaucoup de friche. De plus, il y a beaucoup de feu et le parc fait rempart car il y a des réserves d'eau.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il complète en précisant qu'une seconde éleveuse Mme Leray devait venir mais n'a pas pu se libérer. Cette dernière fait également un très bon retour sur son expérience. Elle a pu faire évoluer son troupeau de 50 à 130 brebis. Il ajoute avoir 3 demandes de bergers sur un projet en cours.

Séquence 4 : présentation du bureau d'études SOLAGRO par Arkolia Energies

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ENERGIES :

Slide 17 à 43 de la présentation : Elle présente les premiers résultats de l'étude conduite par SOLAGRO et précise que les potentielles questions seront transmises à SOLAGRO.

Séquence 5 : temps d'échanges

Question n°15 :

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Pourquoi un broyeur est-il passé dans les inter-rangs dans le parc en Ariège ? Pourquoi les moutons ne consomment pas toute l'herbe ?

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ENERGIES : Elle répond que c'est pour compléter la consommation des moutons. Pour la seconde, la question sera transmise à Solagro et la réponse sera publiée sur le site internet.

Question n°16 :

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D'OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Combien de temps est consacré par l'éleveur au broyage ? Comment sont acquis les outils ? Quel type de contrat est conclu ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ENERGIES : Les questions sont notées et transmises à SOLAGRO et les réponses seront publiées sur le site internet.

TEMPS 4 : LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Séquence 1 : Histoire du territoire

Jean-Paul VOLLE – GÉOGRAPHE, PROFESSEUR ÉMÉRITE DE GÉOGRAPHIE URBAINE ET RÉGIONALE À L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY (MONTPELLIER) :

Slide 44 à 74 de la présentation : Il commente sa présentation.

A la fin de la présentation, la salle applaudit.

Séquence 2 : Temps d'échanges

Question n°16 :

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D'OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Il estime que la vision exprimée dans cette présentation est choquante car elle présente le développement économique et social de ce territoire comme dépendant d'acteurs extérieurs. Le Larzac ce n'est pas le Viaduc de Millau, Roquefort... Il existe selon lui beaucoup de petites initiatives et le Larzac n'a pas attendu le projet Solarzac pour faire des énergies renouvelables.

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Il rebondit en expliquant que l'un l'exclut pas l'autre. Les acteurs locaux contribuent au développement du territoire mais aussi les grands acteurs. Il prend l'exemple du Viaduc de Millau en argumentant que les habitants du Larzac n'auraient pas pu le construire sans aide.

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D'OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Il répond qu'il a ressenti la présentation comme ne mettant pas en complémentarité les actions des acteurs.

Réponse : Jean-Paul VOLLE – GÉOGRAPHE, PROFESSEUR ÉMÉRITE DE GÉOGRAPHIE URBAINE ET RÉGIONALE À L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY (MONTPELLIER) : Il réagit à l'ensemble des propos. Il a utilisé le mot « cohérence » pour exprimer la cohérence culturelle et celle-ci passe par l'agropastoralisme sur ce territoire. Et pour maintenir cette cohérence dans le temps, il ne faut pas, selon lui, construire le futur en s'arrimant au passé. Pour construire son futur, une société doit transmettre sa richesse et il a des doutes sur la richesse actuelle de l'agropastoralisme. Plus exactement, il n'est pas sûr que la dynamique actuelle de l'agropastoralisme trouve suffisamment d'énergie en son sein pour donner naissance à un

futur innovant. Si des preuves du contraire lui étaient apportées, il admettrait sans problème son erreur.

Question n°17 :

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il demande à Jean-Christophe PETIT de la Chambre d'Agriculture de témoigner sur la situation et les perspectives des exploitations agricoles sur le plateau.

Jean-Christophe PETIT – CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT : Il répond que depuis 25 ans le nombre d'exploitation n'a pas diminué même si les statuts juridiques évoluent. Il constate même une évolution favorable. Le format lui aussi évolue car les éleveurs s'associent. Il existe cependant un questionnement lié au réchauffement climatique, notamment sur le rendement fourrager. Il y a également des évolutions et des adaptations de production en faveur des bovins et une réduction de l'ovin laitier. Selon lui, il va falloir innover. Néanmoins, il n'est pas d'accord avec l'idée de déclin de l'activité et insiste sur la notion d'adaptation permanente.

Question n°18 :

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Quel est le profil des nouveaux installés ?

Réponses : Jean-Christophe PETIT – CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT : Il existe, selon lui, le profil classique de la reprise familiale mais il constate de plus en plus d'arrivées extérieures.

Jean-Paul VOLLE – GÉOGRAPHE, PROFESSEUR ÉMÉRITE DE GÉOGRAPHIE URBAINE ET RÉGIONALE À L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY (MONTPELLIER) : Il complète en citant une étude publiée en 2005 qui mettait en avant le risque lié à la génération d'agriculteurs qui allait arriver en fin de carrière. Cette étude présumait des difficultés pour ces éleveurs de trouver des repreneurs.

Jean-Christophe PETIT – CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT : Il rebondit en expliquant que la Chambre d'Agriculture a anticipé ce problème et travaille depuis plusieurs années en ce sens.

Question n°19 :

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Est-ce que l'agropastoralisme existerait sans la PAC ?

Réponse : Jean-Christophe PETIT – CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT : Il répond par la négative et ajoute que ce serait le cas pour toute l'agriculture française. Il précise que ce ne sont pas des subventions mais des aides compensatoires par rapport au cours mondiaux.

Question n°21 :

Alexandre TEISSERENC – AGRICULTEUR : Il souhaite revenir sur les propos précédents et déclare subir les aides compensatoires et préférerait ne pas avoir à les toucher. Il rappelle

qu'il doit justifier leur usage. Il propose de prendre des jeunes locaux afin qu'ils puissent compléter leur revenu.

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il estime être mal placé -puisque non expert dans le domaine- pour choisir le ou les éleveur(s) sur le site. Pour effectuer ce choix, il sollicite une collaboration étroite avec la Chambre d'Agriculture.

Question n°22 :

Alexandre TEISSERENC – AGRICULTEUR : Il croit comprendre que la zone est classée naturelle et non agricole et estime que dans ce cas il sera difficile d'installer un jeune éleveur.

Jean-Christophe PETIT – CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT : Il répond qu'il ne faut pas confondre les documents d'urbanisme avec la nature agricole. Il ajoute qu'il faudra travailler sur l'aspect photovoltaïque du projet. Il cite l'exemple d'un parc d'activités énergétique et agropastorale voisin et explique qu'à ce jour la zone pâturée n'est pas éligible à la PAC car elle n'est pas zone agricole.

Question n°22 :

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il reformule le propos sous forme de question : le maître d'ouvrage va-t-il demander un classement APV des terres ?

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il répond favorablement à cette question. Il ajoute que ce classement est possible.

Jean-Christophe PETIT – CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT : Il tient à préciser que l'administration n'a pas encore travaillé sur ce classement APV.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il rebondit en expliquant avoir contacté le ministère qui a confirmé la possibilité de ce classement APV d'un point de vue juridique et cadastral.

M. TEISSERENC – REPRÉSENTANT DU CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE: Il intervient en souhaitant qu'une étude sur le volet forestier soit menée avec de vrais experts et propose son aide dans son domaine de connaissance.

Alexandre TEISSERENC – AGRICULTEUR : Il lui semble évident que les éleveurs locaux doivent être privilégiés en cas d'installation d'un élevage à Calmels.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il acquiesce en ce sens.

Jean-Christophe PETIT – CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT : Il explique que ce choix se fera après un appel à candidature et avec grille de candidature.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il sollicite la collaboration de la Chambre d'Agriculture si le projet se poursuit. Jean-Christophe PETIT acquiesce.

Guillaume CAMPLO - AGRICULTEUR : Il souhaite témoigner sur un domaine qu'il connaît bien. Il doute du retour des brebis sur le domaine de Calmels d'une part, parce que sa valeur foncière est trop élevée pour un agriculteur et d'autre part, parce qu'en l'état actuel des sols, un éleveur ne pourrait en vivre. Selon lui, l'opportunité de ce projet tient à la possibilité de semer à nouveau de l'herbe, ce qui permettrait de nourrir correctement un troupeau, ce qui n'est pas possible actuellement, le sol étant trop pauvre.

Alain Viala – MAIRE DE LE CROS : Il déclare approuver les propos de Guillaume CAMPLO. Il est d'accord sur le fait que par le passé les prix ont dérapés. Dans les années 80, Calmels est alors devenu propriété privée sujette à la spéculation financière. C'est ainsi que le territoire a changé de vocation. Ce n'est plus une propriété agricole et ceci par arrêté préfectoral.

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D'OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Sur la question du portage foncier, il n'y a pas besoin d'être propriétaire foncier. Il existe d'autres statuts possibles comme le fermage.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Résume son projet. L'idée est que le projet permette de préparer les sols et de semer de l'herbe sur toute la surface d'implantation des panneaux pour avoir une production fourragère suffisante pour permettre d'installer 1 ou 2 éleveur(s).

Guillaume CAMPLO - AGRICULTEUR : Il répond que le fermage sur Calmels serait à un peu moins de 20 000 euros selon le tarif du barème départemental et qu'il serait difficile de le rentabiliser. Il s'interroge : pourquoi tous les agriculteurs locaux souhaitent acquérir les terres autour du Caylar plutôt que du côté de Calmels ?

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D'OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Il répond que sur ces tarifs cela semble difficile.

Jean-Christophe PETIT – CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT : Il informe de l'existence d'une faille géologique qui explique l'intérêt des terres a

Guillaume CAMPLO - AGRICULTEUR : Il ajoute que les terres comme Calmels produisent 2 à 3 fois moins que sur son exploitation située à Sorbs.

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Avez-vous prévu d'arroser les herbes car il pleut moins à Calmels ?

Guillaume CAMPLO - AGRICULTEUR : Il répond que ce n'est pas un problème de pluie mais un problème de composition du sol.

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D'OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Il exprime son doute quant à la survie des semis.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il souhaite discuter d'une question qui n'a pas encore été abordé : « l'effet boule de neige » : accepter un projet comme SOLARZAC

entraînerait la création d'autres projets similaires alentour. Ce qui aurait notamment pour conséquence de rendre inabordable le prix des terres pour les éleveurs. Qu'en pensez-vous ?

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Il estime que cet effet n'est pas possible car il faut pouvoir évacuer l'électricité produite et sans une ligne de raccordement à proximité aucun projet ne peut voir le jour.

Guillaume CAMPLO - AGRICULTEUR : Ajoute qu'un tel projet ne peut se faire sans l'accord de la population et que la multiplication des parcs n'a aucune chance de se produire.

Alain Viala – MAIRE DE LE CROS : Il précise que le classement Unesco est basé sur l'agropastoralisme et qu'il n'est pas possible de mettre du PV sur des zones où cette activité existe. A Calmels, le parc ne prendrait pas la place de l'agropastoralisme. Au contraire, il permettrait de le réinstaller.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il synthétise en disant qu'une multiplication des projets comme SOLARZAC n'est pas à craindre pour trois raisons évoquées:

- impossibilité de raccordement électrique,
- contestation des populations
- interdiction résultant du zonage des sols.

Jean-Paul VOLLE – GÉOGRAPHE, PROFESSEUR ÉMÉRITE DE GÉOGRAPHIE URBAINE ET RÉGIONALE À L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY (MONTPELLIER) : Il souhaite préciser que la généralisation de ce type de projets est une vue de l'esprit. Chaque commune se projette dans différents univers : le développement touristique, la résidence secondaire et l'agricole, pas forcément les énergies renouvelables.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ENERGIES : Il ajoute que le maître d'ouvrage propose de rouvrir un territoire fermé et inaccessible au public.

Jean-Christophe PETIT – CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT : Il ajoute que cette opportunité fut déjà le cas sur le territoire.

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : De plus, les clôtures vont protéger les brebis du loup.

Victor COMBES – AGRICULTEUR : S'interroge sur le fait que les opposants restent à l'extérieur de la salle.

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : Il répond que c'est une habitude d'avoir ce type de position, certains estimant ainsi ne pas cautionner le projet. Il regrette qu'on ne voit pas dans concertation publique un moment neutre d'échange. Il ajoute qu'il les rencontre et les invite à s'exprimer par des contributions et des questions. Il faut que les gens comprennent qu'il leur faut s'exprimer.

Jacques LEVEQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Il commente en supposant que les gens qui s'opposent possèdent souvent des arguments irrationnels.

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D’OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Il rebondit en expliquant que c’est aussi pour ça qu’ils ne viennent pas et qu’il ne faut pas caricaturer des deux côtés.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il précise que le maître d’ouvrage s’efforce quoiqu’il arrive de répondre aux questions et aux oppositions. Ainsi, le maître d’ouvrage peut avancer des propositions en réponse aux différents points évoqués

Jean-Christophe PETIT – CHAMBRE DE L’AGRICULTURE DE L’HÉRAULT : Il revient sur « l’effet boule de neige » en précisant que les terres à vendre étaient souvent de l’ordre de 400ha ce qui peut représenter la moitié d’une commune et ainsi échapper à l’agriculture.

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D’OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Il y a eu d’autres cas dans le passé.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D’ARKOLIA ENERGIES : Il rappelle que le contrat signé avec le propriétaire actuel du domaine l’empêche de vendre depuis un an. Néanmoins, il a déjà eu d’autres propositions d’achat (TOTAL, Centre d’essai de 4x4)...

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il rappelle que le propriétaire actuel et Arkolia préféreraient que le domaine de Calmels redevienne public grâce aux loyers payés par l’exploitation photovoltaïque et donc sans que les citoyens ou les collectivités n’aient à déboursier de l’argent. A charge pour le propriétaire public de décider dans 30 ans de refaire du photovoltaïque ou de dédier Calmels à d’autres usages.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D’ARKOLIA ENERGIES : Il précise qu’il souhaite que la Chambre d’Agriculture et les élus se mobilisent pour développer ce projet.

Éric SAINT-CIERGE – PROPRIÉTAIRE DU DOMAINE DE CALMELS : Il pense que les élus ne le font pas aujourd’hui compte tenu des prochaines élections.

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D’OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Il commente en précisant qu’ils (les opposants) ne sont pas dogmatiques.

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : Il intervient en précisant que tout citoyen peut s’exprimer et tout propos a la même valeur.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il revient sur la question du financement et précise qu’elle sera abordée lors du dernier atelier.

Étienne LEMAIRE – INGÉNIEUR AGRONOME ET ÉLEVEUR D’OVINS, MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE : Il complète en revenant sur l’exemple du domaine de Montcalm et affirme que les collectivités ont remis en vente certaines parcelles et que cela fragilise le système.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D’ARKOLIA ENERGIES : Il conclut en expliquant que l’idée est que cette terre soit rachetée par les collectivités et les usagers au sein d’un conseil d’administration mais pour cela il faut se mettre autour de la table et discuter... Il souhaite co-construire avec ces différents acteurs.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il remercie les participants et l’atelier prend fin.

Fin des échanges : 12H45